



**NOTE CONCEPTUELLE DU 8<sup>E</sup> DIALOGUE AFRICAIN DE LUTTE CONTRE LA  
CORRUPTION**

**THÈME : « MÉCANISME DE PROTECTION EFFICACE DES LANCEURS D'ALERTE :  
OUTIL ESSENTIEL DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION »**

**DU 7 AU 8 NOVEMBRE 2024**

**1. Contexte**

L'année 2023 a marqué les vingt (20) ans de l'adoption de la CUAPLC et une évaluation de son parcours a mis en relief les progrès, les avancées et les réalisations accomplis jusqu'à présent dans sa mise en œuvre. Cette évaluation a également mis en évidence les principaux défis à relever et proposé des domaines d'intervention pour la prochaine décennie afin de mettre en œuvre la Convention de manière efficace. L'un des défis qui a été identifié est l'inadéquation du système de dénonciation qui empêche les citoyens de signaler les cas de corruption et de « tirer la sonnette d'alarme ». Reconnaissant le rôle des lanceurs d'alerte dans la lutte contre la corruption, les États membres ont adopté, lors du 7<sup>e</sup> Dialogue annuel africain de lutte contre la corruption, le thème « **Mécanisme de protection efficace des lanceurs d'alerte : Outil essentiel dans la lutte contre la corruption** ». Le Conseil a donc consacré ses travaux en 2024 à la promotion du rôle de la dénonciation dans la lutte contre la corruption.

**2. Dénonciation comme un moyen de lutte contre la corruption**

La dénonciation peut jouer un rôle essentiel dans la promotion de la lutte contre la corruption. La corruption étant une pratique clandestine, à moins que quelqu'un ne la dénonce ou ne tire la sonnette d'alarme pour exposer les faits, elle risque de ne jamais être connue. Le rôle des lanceurs d'alerte dans la dénonciation de la corruption devient donc primordial. Plusieurs acteurs de la lutte contre la corruption, tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Transparency International et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ont souligné l'importance de mécanismes de dénonciation efficaces pour promouvoir la lutte contre la corruption. Dans sa récente étude sur les Défenseurs des droits de l'homme dans la lutte contre la corruption, Amnesty International a mis en lumière le sort des lanceurs d'alerte qui ont été confrontés à des représailles et à l'absence de cadres juridiques solides pour protéger les lanceurs d'alerte.

Des appels ont été lancés aux gouvernements pour les inviter à supprimer les entraves à la dénonciation et à promouvoir une culture de la responsabilité qui permettrait de dénoncer les fautes professionnelles, les actes illégaux et la corruption. Il est donc essentiel d'élaborer une législation et des mécanismes efficaces pour la protection des lanceurs d'alerte, conformément aux normes internationales. En outre, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'une sensibilisation permanente relative aux avantages de la protection des lanceurs d'alertes. Reconnaissant que quelques pays africains ont mis en place une législation sur la protection des lanceurs d'alerte, il est nécessaire de poursuivre les recherches afin de déterminer si des mesures efficaces de gestion des dénonciations et de protection des personnes qui décident de signaler des cas sont en place. Le Dialogue africain contre la corruption 2024 se tiendra les 9 et 10 juillet 2024 à Arusha, en Tanzanie, ce qui offrira donc un espace aux principales parties prenantes et aux groupes de défense pour combiner leurs efforts avec ceux de la CCUAC pour entreprendre ces initiatives de recherche.

### **3. Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et la dénonciation**

La CUAPLC a reconnu que la dénonciation était un outil essentiel pour lutter contre la corruption. L'article 5, paragraphe 5, de la Convention oblige les États Parties à adopter des mesures législatives et autres pour protéger les lanceurs d'alerte et les témoins dans les cas de corruption et d'infractions assimilées, y compris la protection de leur identité. En outre, l'article 5, paragraphe 6, oblige les États Parties à adopter des mesures qui garantissent aux citoyens de pouvoir signaler les cas de corruption sans crainte de représailles. Les Évaluations par pays ont révélé que certains États Parties ont mis en place diverses initiatives, telles que des lois, pour promouvoir la dénonciation. Certains pays ont également mis en place des réglementations relatives à la protection des lanceurs d'alerte. Toutefois, il existe peu de preuves de l'existence de mesures de dénonciation efficaces. Les médias sont toujours inondés de récits de lanceurs d'alerte qui font l'objet de représailles. Le Conseil va donc mener une étude continentale sur l'état de la protection des lanceurs d'alerte en Afrique. Cette étude l'aidera à élaborer une législation type sur la dénonciation pour les États membres de l'Union africaine, ainsi que d'autres mesures et stratégies appropriées pour renforcer la dénonciation.

### **4. Objectifs du Dialogue africain de lutte contre la corruption**

Le Dialogue africain de lutte contre la corruption 2024 offrira donc une plateforme pour souligner l'importance de la dénonciation dans la lutte contre la corruption et fournira également un espace pour que les parties prenantes réfléchissent aux défis, aux bonnes pratiques et aux recommandations pour renforcer la dénonciation dans les États membres de l'Union africaine. Il réunira des représentants des États membres, des organisations internationales, des agences nationales de lutte contre la corruption, de la société civile, du monde universitaire et d'autres acteurs, qui discuteront en profondeur de la manière d'améliorer la protection des lanceurs d'alerte en Afrique.

Les objectifs spécifiques du Dialogue sont les suivants :

- a) Faire le point sur la protection des lanceurs d'alerte en Afrique ;
- b) Identifier les bonnes pratiques en matière de protection des lanceurs d'alerte qui contribuent à la lutte contre la corruption en Afrique ;
- c) Faire des recommandations aux États Parties sur les mécanismes de dénonciation efficaces afin d'améliorer la protection des lanceurs d'alerte ;
- d) Collaborer avec le CCUAC, les CER, les autorités nationales de lutte contre la corruption, la société civile et d'autres acteurs nationaux clés et nouer des relations plus étroites avec eux.

## **5. Résultats attendus**

Les résultats attendus du Dialogue sont les suivants :

- i. Une publication sur l'état des mécanismes de protection des lanceurs d'alerte en Afrique ;
- ii. Des recommandations et des stratégies sur les mécanismes de protection efficaces des lanceurs d'alerte à soumettre à l'appréciation des Organes délibérants de l'Union africaine et d'autres acteurs concernés ;
- iii. Une collaboration accrue entre les CER, les autorités nationales de lutte contre la corruption et les organisations de la société civile autour des interventions de lutte contre la corruption, notamment en ce qui concerne les mécanismes de dénonciation.

## **6. Lieu**

Le Dialogue Africain contre la corruption se tiendra à se tiendra à Arusha, en Tanzanie, les 7 et 8 Novembre 2024

## **7. Méthodologie**

Une série de tables rondes sur la protection des lanceurs d'alerte auront lieu et une présentation de documents de recherche sur le thème du Dialogue sera effectuée. Toutes les ressources relatives à l'événement seront disponibles sur le site web et les comptes de réseaux sociaux du Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption.

- (a) Série de webinaires et de tables rondes ;
- (b) Présentation des résultats de la recherche sur l'état de la protection des lanceurs d'alerte en Afrique ;
- (c) Convocation du Troisième Forum africain des acteurs non étatiques de la lutte contre la corruption en marge du Dialogue.

L'interprétation simultanée sera assurée en arabe, anglais, français et portugais.

Pour de plus amples informations ou pour partager vos idées, veuillez contacter le Secrétariat du Conseil consultatif de l'Union africaine contre la corruption à l'adresse suivante : [AUABCRegistry@africa-union.org](mailto:AUABCRegistry@africa-union.org).

## **8. Messages clés**

- Les gouvernements doivent s'efforcer de mettre en place une législation efficace en matière de dénonciation.
- Les lanceurs d'alerte doivent être protégés à tout prix.
- Des systèmes de dénonciation anonyme efficaces sont essentiels pour lutter contre la corruption.
- Les citoyens doivent soutenir les lanceurs d'alerte pour promouvoir la lutte contre la corruption.
- Dénonçons tous la corruption pour bâtir l'Afrique que nous voulons.